Ecrit par le 8 novembre 2025

Feux de forêt : le Vaucluse à risque, malgré les dernières pluies

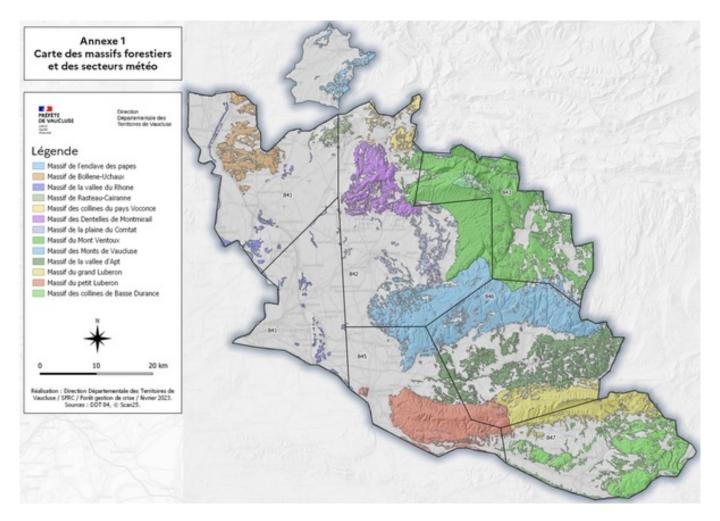


La <u>préfecture de Vaucluse</u> tient à rappeler que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine en France. Même si le département a bénéficié de quelques épisodes de pluie récemment, il faut tout de même rester vigilant, et les services concernés par les incendies de forêt sont mobilisés depuis mi-juin.

En cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint, jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes seulement. Le Vaucluse est particulièrement sujet au risque feux de forêts en raison de ses 150 000 hectares de forêts, landes et garrigues, qui représentent 43% du territoire.



Ecrit par le 8 novembre 2025



C'est pourquoi l'accès, la circulation, le stationnement dans les massifs forestiers ainsi que la réalisation de travaux dans les espaces sensibles du département sont réglementés pendant la période estivale par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023. Le <u>Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires</u> rappelle également les bons gestes à adopter pour éviter les départs de feux et se protéger des feux :





Pas de sirène d'alerte pour le 1er mai



Ecrit par le 8 novembre 2025



La Préfecture de Vaucluse vient d'annoncer le report des essais mensuel du système d'alerte et d'information des populations.

« En application de l'article 4 de l'arrêté du 23 juillet 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte, l'essai mensuel du fonctionnement du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) a lieu le premier mercredi de chaque mois, expliquent les services de l'Etat dans le département. Le premier mercredi de mai 2024 étant un jour férié, l'essai mensuel du mois de mai est reporté au jeudi 2 mai 2024, à 12h15. »

L.G.

LEO : une maison de la ceinture verte d'Avignon évacuée





Ecrit par le 8 novembre 2025



Ce mercredi 17 avril, une quarantaine de fonctionnaires de la police nationale ont été mobilisés lors d'une opération d'évacuation d'une maison de la ceinture verte d'Avignon concernée par le projet de liaison Est-Ouest (LEO). Propriété de l'État depuis de nombreuses années à la suite d'expropriations en date de 2013, cette maison était irrégulièrement occupée depuis plusieurs semaines.

Ainsi, neuf personnes sans droit ni titre ont été évacuées dans la matinée. La maison, quant à elle, fait l'objet de travaux de sécurisation pour prévenir de nouvelles occupations illégales. La préfecture de Vaucluse rappelle qu'aucune démolition ne sera entreprise dans cette maison dans l'attente d'un arbitrage définitif de la construction ou non de la LEO.

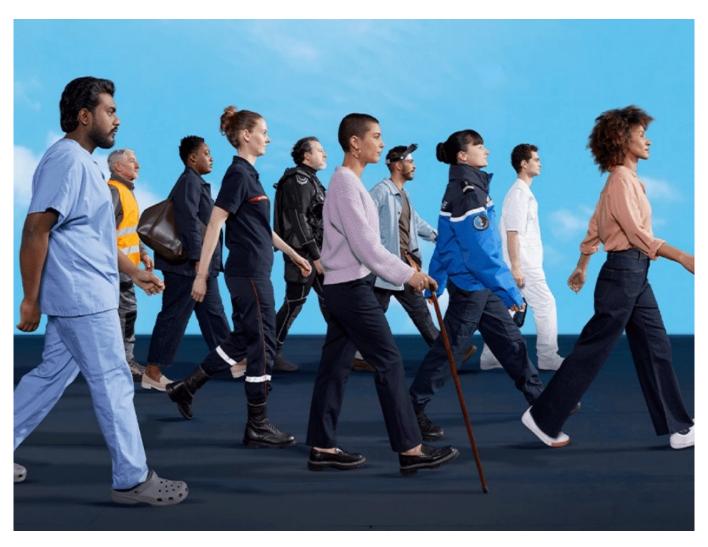
Quelques jours auparavant, un mas situé au sein de la ceinture verte d'Avignon a été démoli sur ordre de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement qui a justifié cette destruction par des raisons de sécurité, le bâtiment ayant été fragilisé par un incendie il y a 2 ans. Des travaux de démolition contre lesquels les opposants de la LEO, notamment des agriculteurs de la ceinture verte, luttent.

Lire également :



Cécile Helle et Joël Guin sollicitent l'État afin d'obtenir une reconfiguration de la LEO

En Vaucluse, les services publics recrutent



Ce jeudi 11 avril, la Préfecture de Vaucluse organise un forum de l'emploi public à la salle polyvalente de Montfavet à Avignon, en partenariat avec France Travail.



CDI, CDD, stages, apprentissages, services civiques et même jobs étudiants seront proposés lors de ce rendez-vous où près de 40 exposants seront présents pour échanger avec les visiteurs et présenter leur structure, leurs actions, leurs valeurs et de nombreuses offres d'emploi sur le bassin d'Avignon.

Vous pouvez d'ores et déjà découvrir les offres d'emploi, de stage et d'apprentissage sur la plateforme Choisirleservicepublic.gouv.fr

Jeudi 11 avril. De 9h à 12h. Salle polyvalente de Montfavet. 246 rue Félicien Florent. Avignon.

Thierry Suquet est le nouveau préfet de Vaucluse





<u>Comme nous l'avions annoncé la semaine dernière</u>, c'est bien un homme qui remplacera la préfète de Vaucluse en partance pour l'Elysée. Il s'agit de l'actuel préfet de Mayotte.

Thierry Suquet vient d'être nommé au conseil des ministres de ce mercredi 14 février préfet de Vaucluse et ceci à compter du lundi 4 mars. Il succède à Violaine Démaret (<u>promotion Aristide Briand de l'Ena</u>) qui avait pris ses fonctions dans le département en août 2022. Cette dernière quittera son poste à la fin du



mois de février pour rejoindre le palais de l'Elysée en tant que conseillère intérieur et sécurité auprès du président de la République où elle prendra le relais de Frédéric Rose, nommé nouveau préfet des Yvelines.

Préfet de Mayotte depuis près de 3 ans

Nommé depuis juin 2021, Thierry Suquet est l'actuel préfet de Mayotte où la situation est particulièrement tendue actuellement en raison d'un mouvement social contre l'insécurité et l'immigration clandestine.

Né le 10 avril 1960 à Constantine en Algérie, le nouveau préfet de Vaucluse est titulaire du Diplôme d'études supérieures d'administration municipale (DESAM) et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de gestion des collectivités territoriales. Plus tard, il fera notamment parti de la <u>promotion Valmy de l'Ena entre 1996 et 1998</u>.

Ancien délégué pour la défense et la sécurité

Thierry Suquet a notamment été aussi tour à tour secrétaire général de la préfecture de l'Aveyron en 2002, sous-préfet de Lannion de 2004, secrétaire général de la préfecture de l'Eure en 2007, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie en 2009, secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme en 2013 et secrétaire général de la préfecture de la Gironde à partir de 2015. Enfin, avant de prendre ses fonctions à Mayotte, il a été délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône à partir de 2020.

Laurent Garcia & David Pellet

Vaucluse : une dégradation de la qualité de l'air est attendue



Ecrit par le 8 novembre 2025



La préfecture de Vaucluse vient d'annoncer que les conditions météorologiques (temps nuageux, vents faibles) seront propices à une détérioration de la qualité de l'air et que le niveau information-recommandations sera activé dans le département ce mercredi 7 février.

Une hausse des particules fines est attendue et va entraîner une dégradation de la qualité de l'air en Vaucluse, à cause des polluants émis par les industries et par le trafic routier, qui s'ajoutent à ceux issus du chauffage au bois qui se dispersent peu.

En application de l'arrêté interpréfectoral du 20 janvier 2022, la préfète de Vaucluse décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;





- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- des contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES **NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS**

Les PERSONNES VULNÉRABLES* et SENSIBLES** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de

Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.







Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.





RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants



Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température dans les bâtiments





Arrêtez l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants



Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol



Le Vaucluse passe de 22 à 23 quartiers prioritaires



<u>La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville</u> (QPV) en Vaucluse a été actualisée le 1er janvier 2024. Cette mise à jour prend en compte les évolutions socio-démographiques et socio-économiques des territoires concernés depuis 2014, date d'entrée en vigueur de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite 'loi Lamy'.

Au-delà de quelques ajustements marginaux de périmètres menés en concertation avec l'ensemble des maires concernés, le Vaucluse passe de 22 à 23 quartiers prioritaires toujours répartis sur 12 communes. C'est à Avignon que les changements sont les plus significatifs avec l'ancien périmètre Nord-Est qui devient officiellement Reine-Jeanne, Saint-Jean et Grange d'Orel. Apparaissent également les QPV Broquetons-Sainte Catherine ainsi que celui de Pont des Deux Eaux.

Dans le même temps, 2 quartiers ont fusionné en un seul : les quartiers Camp Rambaud-Les Mérides et Joffre-Centre ville, sur la commune du Pontet.

70 000 Vauclusiens concernés



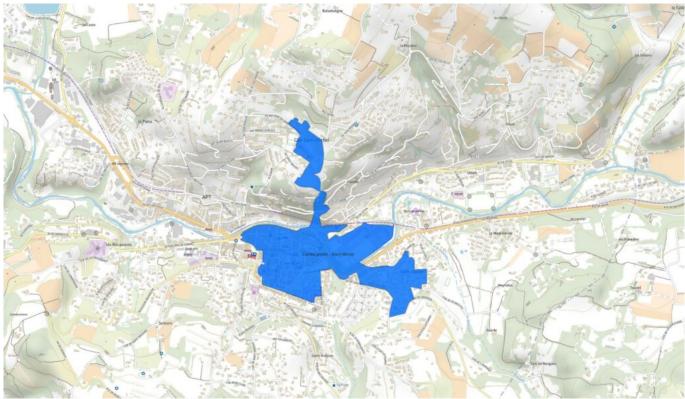


« Ces quartiers bénéficieront de moyens additionnels aux mesures de droit commun afin de soutenir des actions au profit des publics les plus en difficulté, expliquent les services de la préfecture de Vauclus. Près de 70 000 personnes pourront être spécifiquement accompagnées, notamment en matière d'éducation, de santé, de parentalité ou encore d'emploi. Cette nouvelle géographie est désormais le périmètre pertinent pour le déploiement des nouveaux contrats de ville <u>Engagement Quartiers 2030</u> qui seront déclinés par les collectivités locales avec l'appui de l'État, au cours du premier semestre 2024. »

Liste des QPV en Vaucluse :

Apt:

• Centre ancien - Saint Michel



Le périmètre QPV d'Apt. © SIG-Politique de la Ville

Avianon:

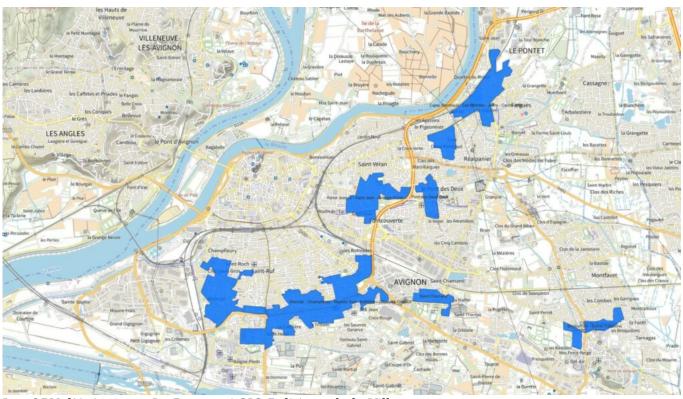
- Monclar Champfleury Rocade Sud Barbière Croix des Oiseaux
- Reine Jeanne Saint Jean Grange d'Orel
- Saint Chamand
- Pont des Deux Eaux
- Broquetons Sainte Catherine

Le Pontet:





• Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre Ville



Les QPV d'Avignon et Le Pontet. © SIG-Politique de la Ville

Bollène :

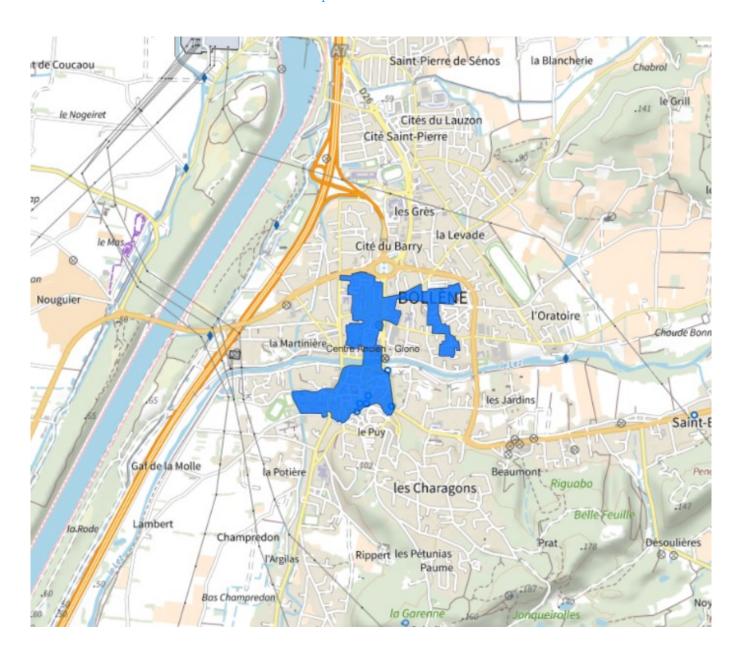
• Centre Ancien - Giono

Valréas :

• Centre ancien - Les Tours - La Gaillarde - Mistral - Sévigné

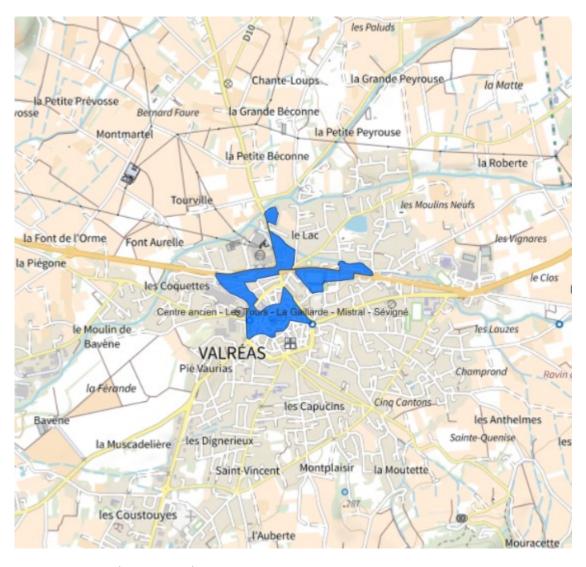


Ecrit par le 8 novembre 2025









Les QPV de Bollène et Valréas. © SIG-Politique de la Ville

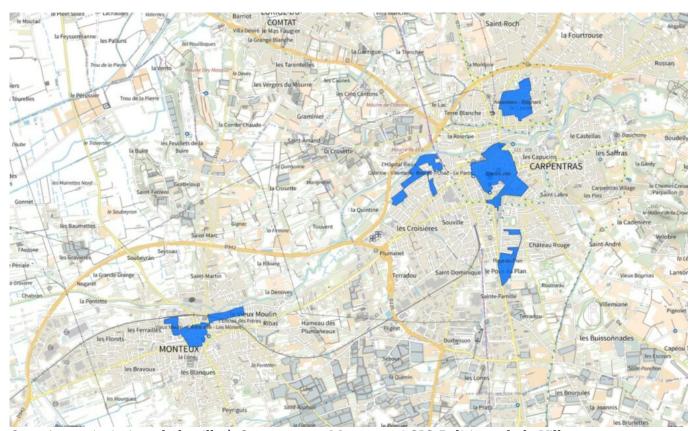
Carpentras:

- Centre ville
- Amandiers Éléphant
- Pous-du-Plan
- Quintine Villemarie Bois de l'Ubac Le Parc

Monteux:

• Vieux Moulin - Centre ville - Les Mûriers





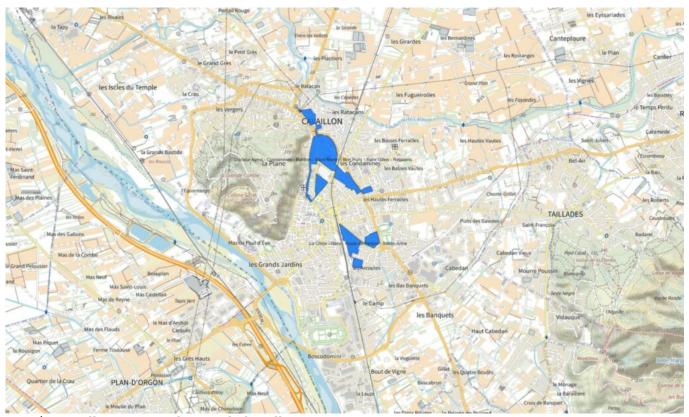
Quartiers prioritaires de la ville à Capentras et Monteux. © SIG-Politique de la Ville

Cavaillon:

- Docteur Ayme Condamines Barillon Saint Martin Bon Puits Saint Gilles Ratacans
- La Clède Gare Route de Pertuis Sainte Anne







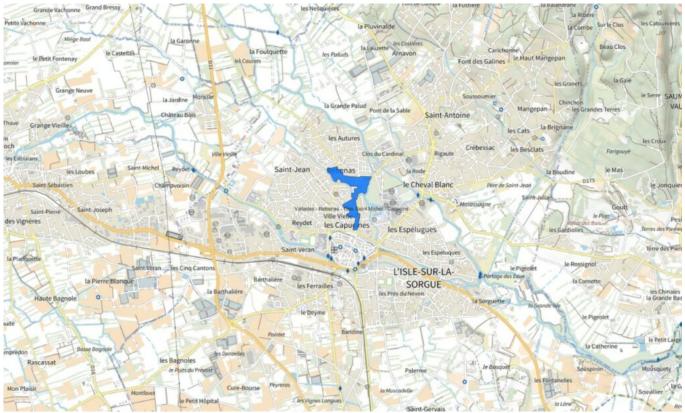
QPV à Cavaillon. © SIG-Politique de la Ville

L'Isle-sur-la-Sorgue:

• Vallades - Rebenas - Clos Saint Michel - Capucins



Ecrit par le 8 novembre 2025



Les délimitations à l'Isle-sur-la-Sorgue. © SIG-Politique de la Ville

Orange:

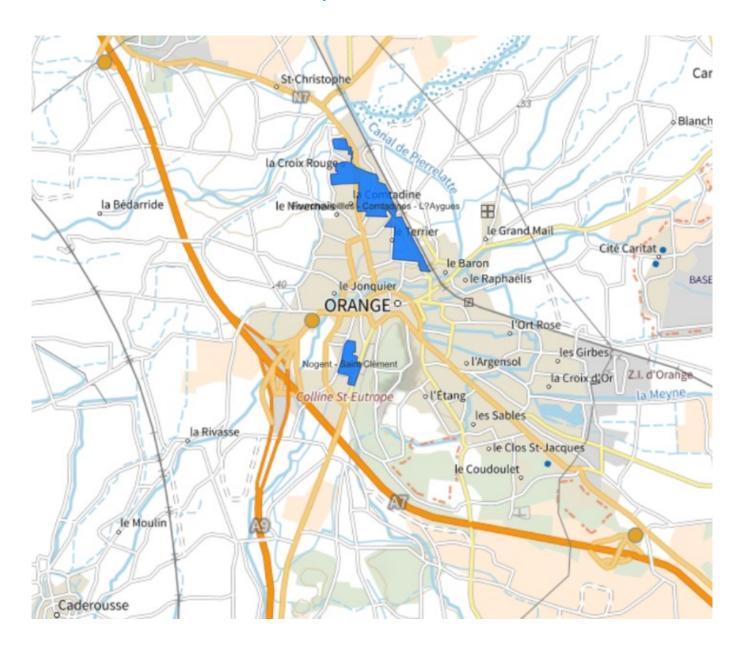
- Fourchevieillles Comtadines L'Aygues
- Nogent Saint Clément

Sorgues:

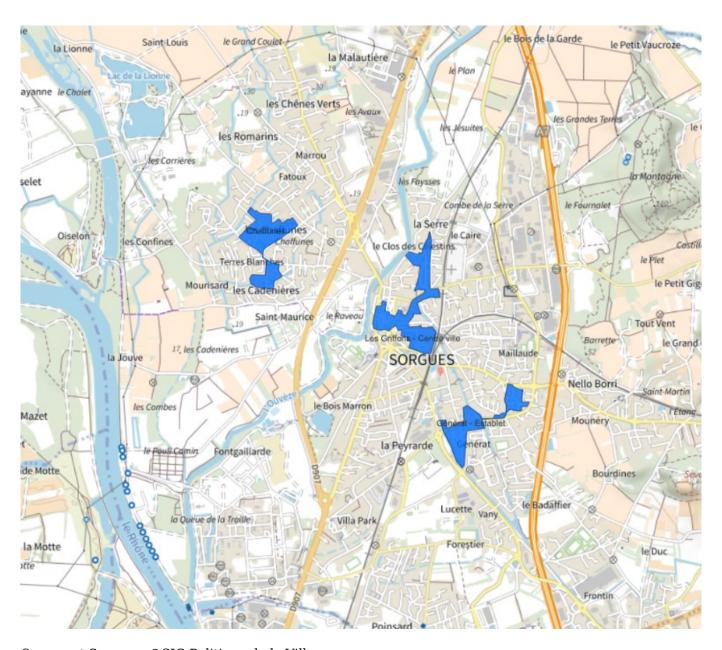
- Générat Establet
- Chaffunes
- Les Griffons Centre ville



Ecrit par le 8 novembre 2025





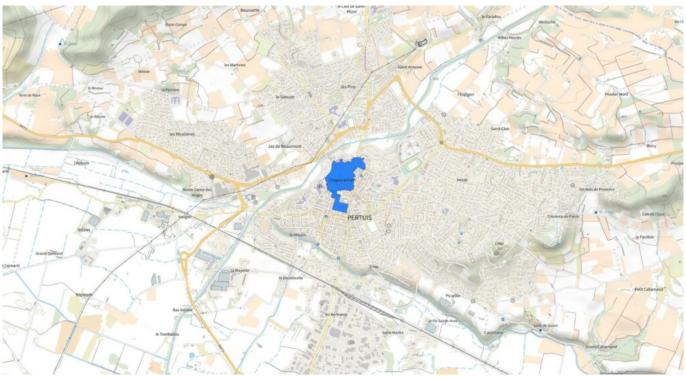


Orange et Sorgues. © SIG-Politique de la Ville

Pertuis:

• Centre ancien

Ecrit par le 8 novembre 2025



© SIG-Politique de la Ville

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est disponible à cette adresse : $\frac{https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389}{https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389}$

Fermeture des services de préfecture et de sous-préfectures pour les fêtes



Ecrit par le 8 novembre 2025



La préfecture de Vaucluse, site Chabran (2 avenue de la Folie à Avignon), les sous-préfectures d'Apt et de Carpentras, ainsi que les administrations présentes sur le site de Chabran seront fermées les mardis 26 décembre et 2 janvier, ainsi que l'après-midi du mardi 16 janvier (à partir de 13h).

Ces fermetures incluent :

- la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) (ouverte le 16 janvier),
- l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG),
- le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES),
- l'Inspection de l'Éducation nationale (IEN),
- le Centre d'Information et d'Orientation (CIO),
- le Point Acar de Vaucluse,
- le Délégué du Défenseur des droits.



Ecrit par le 8 novembre 2025

L'Etat fait procéder à la destruction de plusieurs constructions illégales à Caseneuve



Les services de l'État en Vaucluse viennent de procéder à la démolition d'office de plusieurs bâtiments édifiés sans autorisation d'urbanisme en zone agricole à Caseneuve. Suite à un arrêt du 12 mars 2020, la Cour d'appel de Nîmes avait confirmé le jugement de première instance rendu par le tribunal correctionnel d'Avignon le 6 novembre 2018, qui condamnait le propriétaire à la démolition d'un ensemble de constructions dans un délai de 10 mois, sous astreinte de 75€ par jour de retard.



« Devant l'inaction du mis en cause, après mises en demeure et liquidation des astreintes, les services de l'Etat ont été contraints, en dernier recours, de faire exécuter d'office la démolition, sous le contrôle d'un huissier de justice et avec le concours de la force publique, explique la préfecture de Vaucluse.

Opérations régulières de démolition

Régulièrement, la préfecture fait procéder à ce type de démolition comme à Avignon en 2021 (voir photo ci-dessous) ou bien encore à Loriol-du-Comtat en 2020. La dernière démolition de ce type dans le département. Entre 1980 et 2018, les services de la DDT (Direction départementale des territoires) ont recensé près de 3 000 infractions à l'urbanisme (construction ne respectant pas les permis ou érigées sans aucune autorisation). Fin 2020, sur les 1 000 affaires en cours 70% des infractions en urbanisme concernaient des espaces naturels et agricoles alors que 30% de ces infractions impactaient des zones soumises à des risques naturels.Par ailleurs, près de 40% d'entre elles faisaient l'objet d'une condamnation pénale devant les tribunaux correctionnels (amendes assorties de mesures de remise en état avec démolition sous astreintes).

En moyenne, il faut compter 18 mois de procédure pour exécuter un dossier de démolition d'office. Depuis 2009, la préfecture de Vaucluse a fait procéder à une vingtaine de démolition dans le département, essentiellement dans le Sud-Luberon et aux abords de Pertuis.

Opération de démolition d'une construction illégale à Avignon ordonnée par l'Etat en 2021. DR

Sanctionner les atteintes aux paysages

« En associant leurs compétences respectives, les services de l'État, l'autorité judiciaire et les maires veillent au strict respect des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme et à la coordination de l'ensemble des procédures administratives et judiciaires pour sanctionner les atteintes aux paysages et à l'environnement dans le département, rappelle la préfecture de Vaucluse. L'article L.480-9 du Code de l'urbanisme ouvre d'ailleurs aux maires la possibilité de faire procéder d'office à tous les travaux nécessaires à l'exécution de la décision de justice. Dans ce contexte, il est rappelé que la remise en état volontaire par les condamnés reste la voie à privilégier s'ils ne veulent pas s'exposer à cette procédure d'exécution d'office qui reste financièrement à leur charge. »